



Direction générale

Caen, le 27 octobre 2020

Avis sanitaire portant sur le projet d'arrêté préfectoral portant interdiction du porte-à-porte à l'occasion des festivités d'Halloween sur l'ensemble du territoire du département de l'Eure

En cas de menace sanitaire grave appelant des mesures d'urgence, notamment en cas de menace d'épidémie, le représentant de l'État territorialement compétent est habilité à prendre toute mesure proportionnée aux risques courus et appropriée aux circonstances de temps et de lieu afin de prévenir et de limiter les conséquences des menaces possibles sur la santé de la population.

En l'absence de mesures pharmaceutiques (médicaments, vaccin, immunothérapie) pour lutter contre la pandémie de Covid-19, les mesures de santé publique ou mesures non pharmaceutiques, (gestes barrières, distanciation physique, mesures d'hygiène et les organisations individuelles et collectives) sont d'une extrême importance pour atténuer la diffusion du SARS-CoV-2 dans la communauté, protéger les personnes vulnérables, permettre la prise en charge hospitalière des cas les plus sévères et éviter la saturation des hôpitaux.

Au regard de la propagation sur le territoire national, telle qu'elle ressort des données scientifiques disponibles qui seront rendues publiques, le décret n°2020-1257 du 14 octobre 2020 a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur l'ensemble du territoire de la République.

L'évolution des indicateurs épidémiologiques confirme que le virus de la Covid-19 circule activement depuis plusieurs semaines dans l'Eure et que la diffusion du virus augmente régulièrement dans l'ensemble du département malgré les mesures de prévention et de contrôle déjà mises en place.

Au 26 octobre 2020, le taux d'incidence du département de l'Eure est supérieur au seuil d'alerte avec 227,2 cas pour 100 000 habitants sur 7 jours glissants. Il progresse régulièrement, le taux d'incidence était de 153 cas pour 100 000 habitants au 19 octobre 2020.

Le taux de positivité des tests RT-PCR est également supérieur au seuil d'alerte avec 17,9%.

La progression des contaminations s'observe dans l'ensemble des classes d'âge et en particulier chez les personnes âgées de plus de 65 ans. Le taux d'incidence dans cette classe d'âge est de 227,3 cas pour 100 000 habitants pour le département.

Le nombre de clusters est en constante progression. À ce jour, 17 clusters sont toujours en cours d'investigation dans le département de l'Eure.

Le nombre de personnes hospitalisées dans la région poursuit son augmentation. Le nombre total de personnes hospitalisées à ce jour est de 504 dont 103 en réanimation.

Le taux d'occupation des lits en réanimation est de 55,6 % dans le département et de 37,3 % en région.

Le renforcement de l'ensemble des gestes barrières est indispensable pour contrôler la circulation du virus et protéger les personnes les plus vulnérables.

Les mesures déjà prises ces dernières semaines ont certainement permis de ralentir la propagation de l'épidémie.

Agence Régionale de Santé de Normandie Siège régional Espace Claude Monet 2, place Jean Nouzille CS 55035 14050 CAEN Cedex Tél: 02.31.70.96.96



Cependant, elles n'ont pas suffi à enrayer la cinétique de l'épidémie de manière assez significative pour éviter une accélération de la circulation du virus sur l'ensemble de la région Normandie qui conduira de manière certaine à une multiplication des malades et, parmi eux, des cas graves.

Notre système de soins est en tension et, compte-tenu du décalage d'environ deux semaines entre l'augmentation des contaminations et l'impact sur les hospitalisations, il est certain qu'il le sera davantage dans les jours et semaines prochaines.

L'activité de porte-à-porte sur la voie publique à l'occasion des festivités d'Halloween est, par sa nature, en raison de la multiplicité des interactions entre personnes, susceptible de favoriser le risque de contamination et des situations à risque de non-respect des mesures barrières.

Au vu de ces éléments, l'Agence régionale de santé de Normandie émet un avis favorable au projet d'arrêté préfectoral portant interdiction du porte-à-porte à l'occasion des festivités d'Halloween sur l'ensemble du territoire du département de l'Eure.

Le Directeur général,

Thomas DEROCHE